

CHARTRE du membre parrain et du postulant de RESEDA

(Réseau d'Écoute de Soutien et d'Échange
D'Accompagnants œuvrant au mieux-être)



Le parrain devra pour présenter son filleul, postulant à Reseda :

- avoir fait 3 échanges professionnels avec celui-ci :
 - Echange avec lui sur son éthique et sa déontologie dans le cadre de sa profession.
 - Partages avec lui sur ses buts, ses objectifs, sa manière de voir la Vie en général.
 - Présentation de l'historique, des statuts et de la charte du membre de Reseda
 - Faire au moins un échange de pratique professionnelle
 - Recueillir une copie de son diplôme/certificat de qualification ainsi que son attestation d'assurance de responsabilité civile et juridique professionnelle à jour si le postulant pratique auprès de clients/patients/entreprises
- Valider auprès du bureau de Reseda la présentation du postulant lors d'une prochaine réunion

Concernant l'engagement du parrain membre auprès de son filleul :

Le parrainage est un moyen non seulement d'avoir des membres connus et fiables dans l'exercice de leur profession, au sein de l'association, mais aussi un moyen d'établir des liens solides entre membres, et de soutenir l'un l'autre.

Durant la période de probation le parrain s'engage à accompagner son filleul.

Concernant l'engagement du postulant auprès de RESEDA :

En signant cette charte, le postulant s'engage à respecter les statuts de l'association RESEDA.

Nom et Prénom du membre parrain :

Date et signature précédée de « Je m'engage à respecter la charte du membre de RESEDA rédigée ci-dessus et devient ainsi le parrain de »

Nom et Prénom du postulant :

Date et signature précédée de « Je m'engage à respecter la charte du membre de RESEDA rédigée ci-dessus et devient ainsi postulant de RESEDA »